

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 18 décembre (18/12/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

05 – 18 décembre 2018

**5. Convention de mise à disposition de personnel municipal
auprès du CCAS – référent de parcours au sein du dispositif
Programme de Réussite Educative (PRE)**

Rapporteur : Madame BAULU.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Moissac du 04 juin 2015, approuvant le contrat de ville 2015/2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire Terres de Confluences du 02 juin 2015, approuvant le contrat de ville 2015/2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 30 juin 2015 approuvant la création du PRE ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS du 11 décembre 2018 approuvant la rémunération des référents PRE.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 31 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :